

Mon Entreprise et Harmonie CRÉER VOTRE ESPACE

Avec votre extranet employeur
accessible 24h/24 et 7j/7, simplifiez-vous la vie !

GÉRER TOUS VOS CONTRATS

- Avoir une **vision globale** et unifiée de vos contrats en **temps réel**.
- Accéder à vos **documents clés**.

AFFILIER VOS SALARIÉS EN LIGNE

- Réaliser et suivre l'**affiliation** de vos collaborateurs sur votre contrat.
- **Résilier** le contrat d'un salarié et ouvrir le droit à la **portabilité**.
- Exporter en temps réel la **liste complète** des collaborateurs.

PILOTER LES ARRÊTS DE TRAVAIL*

- Déclarer ou prolonger les **arrêts de travail**, déclarer une **invalidité** ou un **décès**.
- Télécharger les **justificatifs**.

*Avec votre contrat de Prévoyance assuré par MUTEX

TRANSMETTRE VOS DEMANDES

- **Communiquer directement** avec le service client et **envoyer toutes vos demandes** concernant un de vos collaborateurs ou votre entreprise.
- **Suivre le traitement** de vos demandes.

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir les informations suivantes à portée de main :

Santé

Retrouvez sur votre **avis d'échéance** de frais de santé :

- › **N° payeur ou N° juridique**
- › **N° de contrat**
- › **N° de Groupe d'assurés - GA** (référence du milieu, à 6 caractères)

AVIS D'ÉCHÉANCE COLLECTIF FRAIS DE SANTÉ
Période du 01/09/2023 au 30/09/2023

Le 15 septembre 2023

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-après la situation de votre compte détaillant la somme due pour la période référencée ci-dessus.

La somme de 86,85 € sera prélevée sur le compte SOGI.

Pensez également à nous informer de tous les mouvements de personnel, directement depuis votre espace extranet.

Nous vous remercions de votre confiance.

Bien cordialement,

N° GC / N° groupe / Libellé groupe	Nbre autres	Nbre bénéf	Période applicable: parts	Solde antérieur: parts	Total: parts
XXXXXXXXXX / ENTREPRISE	1	3	86,85	0,00	86,85

Parti: Employeur

Total pour la période: 86,85

Dont taxes recouvrées à l'Etat: 10,12

Total bordereaux modifiés: 0,00

Total des cotisations: 86,85

Solde antérieur: 0,00

Montant net à payer pour le 15 octobre 2023: 86,85 €

Votre garantie est renouvelée chaque année automatiquement, par tacite reconduction.

Si vous souhaitez ne pas la renouveler, vous devez en faire la demande avant le 31 octobre de l'année en cours.

• Chaque année, avant le 31 octobre de l'année en cours, vous devez nous adresser votre avis d'échéance.

• A tout moment en cas d'absence, après l'expiration d'un délai d'affiliation maximal de 12 mois à compter de la date d'expiration de votre contrat, pour une réaffiliation effective en cas de retour après une absence de travail.

Votre faculté de résiliation peut intervenir par l'un des moyens suivants:

- soit par lettre ou tout autre support écrit, soit par une déclaration faite au siège social ou chez le représentant de la mutuelle, soit par un acte notarié;
- soit, lorsque la mutuelle propose l'affiliation au présent contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication, soit par tout autre moyen prévu par la loi.

La mutuelle atteste par écrit la réception de la notification de résiliation.

Prévoyance

Retrouvez sur votre **appel de cotisation** prévoyance :

- › **N° de contrat**

MUTEX **AVIS D'APPEL DE COTISATION PRÉVOYANCE**
DU 30/09/2023

L'original du présent document (démont, imprimé et accompagné de votre règlement (1)) est à retourner à:

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

PÉRIODE APPELÉE: 01/09/2023 AU 30/09/2023

Population assurée	N° contrat	Libellé de cotisation (2)	Tranche de cotisation (3)	Montant TTC
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	1	0,824 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	2	1,414 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	1	0,197 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	2	0,329 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	1	0,824 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	2	1,414 %
Salariés art. 1.1.486 2017, avec un revenu de remplacement - Hors incapacité temporaire dont Renvois de remplacement Agita(s) à 0	XXXXXXXXXX	M	1	0,197 %

(1) Si vous souhaitez ne pas la renouveler, vous devez en faire la demande avant le 31 octobre de l'année en cours.

(2) Chaque année, avant le 31 octobre de l'année en cours, vous devez nous adresser votre avis d'échéance.

(3) A tout moment en cas d'absence, après l'expiration d'un délai d'affiliation maximal de 12 mois à compter de la date d'expiration de votre contrat, pour une réaffiliation effective en cas de retour après une absence de travail.

Votre faculté de résiliation peut intervenir par l'un des moyens suivants:

- soit par lettre ou tout autre support écrit, soit par une déclaration faite au siège social ou chez le représentant de la mutuelle, soit par un acte notarié;
- soit, lorsque la mutuelle propose l'affiliation au présent contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication, soit par tout autre moyen prévu par la loi.

La mutuelle atteste par écrit la réception de la notification de résiliation.

CRÉER
VOTRE
ESPACE EN
QUELQUES
CLICS



- › Rendez-vous sur espace-employeur.harmonie-mutuelle.fr puis cliquez sur **Créer un compte**.
- › Vous pouvez également créer votre compte depuis harmonie-mutuelle.fr en cliquant sur **Espace personnel**, puis **Entreprises** et enfin **Créer un compte**.